

**« Trampolino » 2014 (vendredi 5 décembre)  
Charte et déroulement du 15<sup>ème</sup> Prix de l'Humour et de la  
Chanson d'Ecully.**

- Chaque année ce concours est destiné aux artistes professionnels nominés par le **comité de sélection du Club Hervé Spectacles** qui les aura appréciés en représentation sur scène.
- Il permet de faire connaître de nouveaux talents et d'élire 1 lauréat parmi **4 chanteurs** ou groupes de chanteurs d'une part et **4 humoristes** ou groupes d'humoristes d'autre part.
- Il se déroulera le **vendredi 5 décembre 2014 à 20 heures** à L'Espace Ecully (400 spectateurs) – 7 rue Jean Rigaud (ex rue du Stade).
- **L'objectif est double :**
  1. Faire connaître et promouvoir des **artistes créateurs**.
  2. Offrir à un public **très prescripteur**, un spectacle de 2 heures surprenant et de grande qualité.
- Les bénéficiaires de cette soirée sont cette année, **versés à la merveilleuse Association « La Maison du Petit Monde »** qui héberge les familles d'enfants hospitalisés et permet à ces petits de conserver leurs repères familiaux.
- **L'enjeu et les modalités du concours :**

Les deux lauréats de la chanson et de l'humour reçoivent le prix d'excellence de la ville d'Ecully et du Club Hervé **doté de récompenses financières**.

Comme en 2013 les lauréats sont proposés pour une première partie du grand spectacle annuel du Club Hervé, **MusicHall'inO 2016** en présence de personnalités régionales, du monde de l'entreprise et d'amoureux de l'humour, de la chanson et du music-hall.

Les 21 et 22 mars 2014 MUSICHALL'INO a été présenté dans la salle Lumière de la Cité Internationale de Lyon (930 places soit 2700 spectateurs en 3 représentations).

MusicHall'inO aura lieu aussi le vendredi 24 octobre 2014 au Palais des Congrès à Marseille et en février 2015 à Rennes.

(Consultez le site [www.club-herve-spectacles.com](http://www.club-herve-spectacles.com))

Le **Club HERVE** assure l'organisation et la promotion de Trampolino auprès des médias, des entreprises et des habitants de la région. A cet effet, un dossier de presse et un plan de communication sont préparés pour présenter les artistes nominés et les objectifs de cet événement.

Les artistes s'engagent à respecter l'esprit du concours et en particulier **l'ordre de passage et le temps de passage de 15 minutes.**

Le repas très convivial de midi, organisé le vendredi 5 décembre 2014, **permet aux** artistes nominés de rencontrer les organisateurs et les membres du jury professionnel.

L'animateur de la soirée et un membre du Club Hervé sont les garants du respect de ces conventions.

#### **Dossier des participants nominés :**

Pour réaliser le plan de communication de la soirée et les programmes, les artistes nominés adresseront à Jean Leclerc un dossier comprenant leur ***photo en action et une brève description de leurs talents.***

- **La répétition générale se fera au cours de la journée du 5 décembre**  
Afin de procéder aux réglages de lumière et de son indispensables à la réussite d'un spectacle de qualité, très rythmé malgré le grand nombre de participants.
- **Pour la fiche technique et la planification des balances**, les artistes adresseront leurs souhaits par email à Jean Leclerc – [jr.leclerc@orange.fr](mailto:jr.leclerc@orange.fr)  
- Tel : 04 72 18 91 82.

#### ➤ **Election des lauréats :**

Chacun des spectateurs émet 2 votes pour désigner son chanteur et son humoriste préférés parmi les **8 groupes d'artistes présentés**. Un membre du Club HERVE est le garant du déroulement et de la conformité de ce vote.

Le jury professionnel est composé de **professionnels du spectacle** (salles lyonnaises et parisiennes), de responsables d'entreprises et de collectivités et

de 2 membres du Club HERVE. Il désigne les lauréats à partir des votes du public d'une part et selon des critères professionnels d'autre part.

S'il y a discordance entre le vote des spectateurs et la décision du jury, un **Prix Spécial du Jury** peut être décerné.

Les récompenses sont remises par le président du Club Hervé Spectacles, Hervé de Saint Laumer en présence du Maire d'Ecully.

- La participation des artistes est bénévole
- **Des récompenses financières sont accordées aux nominés et gagnants.**
- Leurs frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés à partir de notes justificatives.
  
- Le prix des places est fixé à **25€**. Toutes les places sont payantes, à part celles destinées à la presse et au jury.
  
- A la fin du spectacle nous invitons les artistes à participer au cocktail qui les réunit avec les spectateurs et les membres du jury. Ceci dans le but de mieux les faire connaître auprès de prescripteurs potentiels et de proposer leur dernier album.

Pour le Président du Club Hervé Spectacles

**Jean Leclerc**  
**17 rue Benoît Tabard 69130 Ecully**  
**Tel : 04 72 18 91 82 – 06 87 37 88 85**  
**Mail : [jr.leclerc@orange.fr](mailto:jr.leclerc@orange.fr)**

N° de licence "Club Hervé Spectacles" : 2-1038592 et 3-1038489